

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 novembre 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Points 69 a) et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : renforcement
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par les organismes des Nations Unies**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 1^{er} novembre 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Des groupes terroristes armés opérant à Alep ont pilonné les quartiers ouest de la ville à coups de roquettes et d'obus de mortier et ont notamment visé le bureau des Nations Unies se trouvant dans l'hôtel Chahba, qui a été frappé du côté ouest faisant face au secteur Boustan el-Qasr, contrôlé par les groupes terroristes. Suite à cette attaque répréhensible, le Coordonnateur résident par intérim des Nations Unies en République arabe syrienne a dû faire évacuer d'Alep le personnel du bureau.

Le Gouvernement syrien condamne cet acte terroriste perpétré par des groupes tels que les Bataillons Nouredine Zanki et d'autres entités terroristes liées au Front el-Nosra et à Al-Qaïda. Il demande à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, de condamner cette attaque et d'amener les gouvernements des États qui soutiennent les groupes terroristes à cesser de contrevenir au droit international et à la Charte des Nations Unies, à mettre un terme aux crimes commis par ces groupes et à appliquer intégralement les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme, en particulier les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2016) du Conseil, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la résolution adoptée à l'issue du cinquième examen de cette stratégie.



Le Gouvernement syrien se dit déterminé à assurer la sûreté et la sécurité des agents des organisations humanitaires internationales et locales. Il estime que la décision d'évacuer d'Alep les fonctionnaires des Nations Unies en cette période critique n'est pas judicieuse et représente un abandon de la part du Secrétariat de l'ONU vis-à-vis des obligations que lui confère la Charte. Il déplore le mutisme observé par les hauts fonctionnaires de l'Organisation qui ne condamnent pas les crimes et les attaques commis par les groupes terroristes armés, y compris contre ses propres bureaux, alors que les déclarations, les accusations et les critiques fusent de la part du Secrétariat, dès que des allégations infondées sont prononcées contre la République arabe syrienne.

Le Gouvernement syrien demande au Secrétariat de veiller au respect du principe consistant à rester sur place pour exécuter les programmes, qui est énoncé dans les résolutions de l'Assemblée générale adoptées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », notamment celle sur la Sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, et de poursuivre son action à Alep, dans le cadre des modalités en cours, en coopération totale avec les autorités syriennes.

Le Gouvernement se dit à nouveau désireux de travailler avec les partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies pour subvenir aux besoins du peuple syrien, y compris des habitants d'Alep.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 69 a) et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**